

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **RETROCESSION CESSION GRATUITE**

Dans le cadre de la délivrance d'un permis de construire au garage BERARD, une cession gratuite représentant 115 m<sup>2</sup> avait été demandée.

Cette cession avait pour objet l'élargissement de la rue Jean Aicard, aux Cadeneaux.

Ce projet n'étant plus d'actualité, Monsieur BERARD souhaite que ce terrain lui soit rétrocédé.

De plus, cette parcelle a une partie en contrebas de la voie et l'autre partie est utilisée par les habitants pour déverser des encombrants.

Pour ces raisons, il est demandé au Conseil Municipal d'accéder à la demande de Monsieur BERARD et de lui rétrocéder la parcelle cadastrée section AV n° 371.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- AUTORISE la rétrocession à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AV n° 371 pour une superficie de 115 m<sup>2</sup> à Monsieur BERARD,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif lié à cette rétrocession,

SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 28 février 2005  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

**Docteur J. COUPIER**